



Assurance credit + perte d emploi

Par **rabia ouadie**, le **06/11/2009** à **00:40**

Bonjour,

je vous écris afin que vous me renseigniez svp. j'ai travaillé chez une association intermédiaire depuis juin 2005 avec 1 contrat renouvelable chaque mois pendant 43 mois consécutifs. Je ne travaille plus pour eux. Ma question est : j'ai une réserve d'argent chez la banque. Accordé-je paye une assurance perte d'emploi depuis le début. Mais la banque m'a dit même si je paye l'assurance, je ne peux pas bénéficier de l'assurance car j'avais pas un CDI. Ai-je le droit que l'assurance prenne en charge mon crédit ou non ? merci

Par **chaber**, le **06/11/2009** à **05:26**

Bonjour,

L'assurance liée à votre réserve d'argent ne prend pas en compte les CDD ou stages